

LA MANICOUAGAN, UN PARTENAIRE DE CHOIX DANS LE DÉVELOPPEMENT DU PLAN NORD ET UN SAVOIR-FAIRE À INTÉGRER À LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI 11,
LOI SUR LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

Innovation et développement Manicouagan (CLD)
27 octobre 2014



CONTENU

Les organismes signataires	3
Avis sur le projet de loi 11	5
Mission de la Société versus le savoir-faire des manicois	5
Atouts de Baie-Comeau pour l'accueil de la Société du Plan Nord	9
Autres atouts de la Manicouagan	10
Résumé des recommandations	10
Conclusion	12

*Il ne faut jamais laisser aux autres le soin de dire son pays. Le risque est trop grand de subir le regard pressé du passant, de se voir dans un miroir déformant, à la limite de n'être plus que l'ombre de soi-même. La Côte-Nord a trop souffert de cette manière. Jacques Cartier l'a aperçue en 1534 et il ne fut pas long à la dénigrer. Mais Jacques Cartier n'est pas Montaigne, ce n'était pas un humaniste et il n'apparaît nulle part qu'il ait été sensible à la beauté du monde. Cartier était un chercheur d'or, un renifleur de diamants. En fait, il cherchait des **ressources**, il explorait une **région**, il la pensait très **éloignée**. Peu important les gens, les Innus, les paysages de la forêt boréale et de la taïga, peu importe les baies, les îles, les oiseaux de mer, rien ne trouve grâce aux yeux de celui qui ne fait que passer.*

Depuis Cartier, le monde n'a pas changé. À l'extérieur des murs de la métropole, tout est flou, tout est région. Or une région n'est intéressante que si elle rapporte de l'or ou de l'argent. On ne lui demande pas d'être belle, d'être humaine, d'avoir une histoire, des manières et des styles. On lui demande d'enrichir le trésor public. Pour le reste, on repassera. On repassera le moins possible d'ailleurs, tant les régions ressources s'éloignent de plus en plus d'un centre qui, lui, se nombrilise à vue d'œil.

Serge Bouchard
Préface, Le pays dans le pays
Les Éditions David, 3^e trimestre 2007

LES ORGANISMES SIGNATAIRES

INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT MANICOUAGAN (CLD) - Organisme intégrant le Centre local de développement de la MRC Manicouagan, le développement industriel et l'octroi de contributions non remboursables privées. Les différents mandats de cette corporation lui permettent d'allier la stimulation et le soutien à l'entrepreneuriat, à une vision intégrée du développement industriel et à une concertation des actions en vue d'une plus grande diversification économique.

ID Manicouagan (CLD) a œuvré, depuis l'annonce de la première mouture du Plan Nord, en partenariat avec les acteurs socioéconomiques du milieu réunis sous le vocable de *Comité Plan Nord Manicouagan*, à positionner Baie-Comeau et la Manicouagan en tant que « Carrefour maritime et routier du territoire nordique ». Nous avons, grâce à l'appui de la *Fondation économique Manicouagan* et de la *Société d'expansion de Baie-Comeau*, conçu une vision intégrée de développement en 6 volets :

1. Nouvelle zone résidentielle et commerciale
2. Site industriel lourd
3. Infrastructure de transport du minerai
4. Desserte en gaz naturel
5. Site industriel portuaire
6. Port de Baie-Comeau

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MANICOUAGAN (CCM) - Le 15 juillet 1951, un groupe d'hommes d'affaires s'unissait pour former un comité ayant le mandat de mettre en place une chambre de commerce à Baie-Comeau. La CCM a pour mission de promouvoir les intérêts de ses membres et d'être le porte-parole des gens d'affaires en matière de développement économique dans la Manicouagan. De plus, elle participe activement à la croissance économique de la région par ses actions, ses prises de position et son rayonnement. La CCM compte près de 350 membres.

LA MRC MANICOUAGAN - Instance supralocale regroupant, au sein d'une même structure, les municipalités de Ragueneau, Chute-aux-Outardes, Pointe-aux-Outardes, Pointe-Label, Baie-Trinité, Godbout, Franquelin et la ville centre, Baie-Comeau. La MRC est un lieu de concertation politique régional et décisionnel privilégié pour l'ensemble de la Manicouagan. Qu'il s'agisse d'aménagement et de développement du territoire, d'urbanisme, d'évaluation foncière, de développement économique, de gestion foncière, d'hygiène du milieu, de sécurité incendie et publique ainsi que de transport aérien, elle supporte et accompagne les municipalités à travers leur développement et ce, conformément aux orientations gouvernementales.

LA VILLE DE BAIE-COMEAU - Ville centre de la MRC Manicouagan, elle compte plus de 80 % de la population manicoise. Elle regroupe la grande majorité des entreprises, dont les principaux employeurs, outre le secteur public et Hydro-Québec : l'aluminerie Alcoa et Produits forestiers Résolu. La municipalité dispose d'une vaste offre de services (écoles publiques, école secondaire privée, cégep, hôpital, salle de spectacle, infrastructures sportives, etc.).

LA CORPORATION DE GESTION DU PORT DE BAIE-COMEAU - Composée de gens d'affaires (non-utilisateurs du port), de représentants de la municipalité et d'intervenants socioéconomiques, cette corporation a pour mission d'analyser la faisabilité et de mener à bien les négociations avec le gouvernement fédéral afin de procéder à la cession du port au milieu.

AVIS SUR LE PROJET DE LOI 11

Nous saluons la volonté du gouvernement provincial de développer l'immense potentiel du territoire nordique. Fort de la désignation de *Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka*, les intervenants de ce territoire souhaitent voir le développement se faire en accord avec les principes du développement durable. Ils souhaitent également que les citoyens de la Manicouagan soient partie prenante des décisions ayant un impact sur leur collectivité.

La mission et les pouvoirs de la Société du Plan Nord (la Société) prévus au projet de loi 11 s'inspirent de ces principes et nous souhaitons démontrer, dans ce document, comment les habitants et les organisations de la Manicouagan peuvent les bonifier et les porter.

MISSION DE LA SOCIÉTÉ VERSUS LE SAVOIR-FAIRE DES MANICOIS

COORDONNER ET CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DÉFINIES PAR LE GOUVERNEMENT RELATIVES AU PLAN NORD

Nous comprenons que le développement du nord doit servir au développement économique du sud. Nous croyons que, dans une perspective de développement durable, les retombées économiques doivent être accessibles aux entreprises et citoyens du territoire touchés par l'extraction des ressources naturelles. De plus, l'aménagement de ce développement doit impérativement inclure une planification des besoins sociaux engendrés par des projets d'envergure.

Étant donné la complexité de cette coordination nord versus sud et économique versus social, nous sommes donc favorables à l'implantation d'un organisme pouvant avoir un point de vue global de l'ensemble des ressources disponibles, des limites des territoires et des aides ou appuis gouvernementaux pouvant être mis à la disposition des promoteurs et des communautés.

Les intervenants manicois ont participé, au cours des dernières années, à plusieurs consultations et planifications. Ils sont donc à même de contribuer aux orientations, connaissant les forces et les défis des milieux et ayant déjà mis en place des actions de concertation.



COORDONNER LA RÉALISATION D'INFRASTRUCTURES, LES IMPLANTER OU LES EXPLOITER, SEUL OU EN PARTENARIAT

Les dispositions du projet de loi 11 encadrant cet objectif donnent des outils à la Société afin de désenclaver les territoires et de rendre les futures infrastructures de transport accessibles à tous les promoteurs. La Côte-Nord vit cette réalité avec des chemins de fer et des chemins forestiers, parfois à usage unique de leurs propriétaires et limitant les projets de développement et de diversification économiques.

ID Manicouagan (CLD) propose d'ailleurs l'option d'une infrastructure de transport de minerais pouvant relier la Fosse du Labrador et l'accès aux marchés internationaux par le fleuve, ainsi qu'aux entreprises de transformation québécoises, par le traversier-rail (étude de pré faisabilité réalisée).

De plus, la prise en charge du port fédéral de Baie-Comeau par le milieu vise ces mêmes objectifs de développement du plein potentiel de cette infrastructure, afin qu'elle joue un rôle attractif envers des investisseurs potentiels et qu'une optimisation des opérations puisse réduire les coûts pour les utilisateurs actuels.

ACCOMPAGNER ET APPUYER LES COMMUNAUTÉS LOCALES OU AUTOCHTONES DANS LEURS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

La complexité des projets et la multitude des ministères et organismes gouvernementaux impliqués font en sorte que les promoteurs, autant que les citoyens et les intervenants, bénéficieraient d'un accompagnement par la Société.

Nous croyons que la Société devrait également jouer un rôle dans l'analyse des impacts des projets. Ceci permettrait d'apporter un regard objectif et d'accompagner les promoteurs dans leur choix quant à la façon d'enraciner leur projet et, peut-être même, d'influencer le lieu d'implantation. Nous croyons que les instances gouvernementales devraient pouvoir assurer une meilleure répartition des projets sur le territoire, et ce, afin de supporter les communautés en déclin économique dans leur recherche de relance et d'éviter une pression induite sur des milieux n'ayant plus la capacité d'accueillir de nouveaux projets sans impacts sociaux négatifs importants.

RÉALISER DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT AINSI QUE DES ACTIVITÉS D'ACQUISITION DE CONNAISSANCES DU TERRITOIRE DU PLAN NORD

La Manicouagan recèle un centre de recherche, un centre de transfert technologique, un cégep avec des programmes uniques, en plus de loger le siège social d'un consortium d'entreprises intéressées par les énergies renouvelables. Ces organisations ayant compilé des données en lien avec la nordicité et travaillant déjà à la recherche et l'acquisition de connaissances, nous croyons que la Société devrait les intégrer à l'atteinte de sa mission :

- **LE CENTRE DE RECHERCHE LES BUISSONS (CRLB)** est un centre de recherche reconnu pour son expertise sur la **pomme de terre** pour les besoins du marché national.
- **LE CENTRE D'EXPÉRIMENTATION ET DE DÉVELOPPEMENT EN FORÊT BORÉALE (CEDFOB)** est un centre collégial de transfert de technologie ayant pour but de faciliter la recherche appliquée, de fournir de l'aide technique, d'initier le transfert de technologie, de donner de la formation sur mesure et d'assurer le développement des PME dans le domaine de la forêt boréale.
- **LE CÉGEP DE BAIE-COMEAU** offre des formations uniques telles que la technique d'aménagement cynégétique et halieutique (TACH), un programme de formation en foresterie à la fine pointe des technologies, et développe des programmes en lien avec les énergies alternatives et les produits forestiers non ligneux.
- **LE CONSORTIUM INNOVATION TECHNOLOGIQUE ÉNERGIE CÔTE-NORD (CITEC)**, organisme régional, a été mis sur pied avec la volonté de **démontrer et de promouvoir** les compétences et le potentiel de la Côte-Nord dans le domaine des **énergies renouvelables**. En effet, la Côte-Nord est un **laboratoire naturel** unique autant pour l'expérimentation de nouvelles technologies ou sources **d'énergie émergente** que par la présence d'entreprises performantes ayant acquis un savoir et un savoir-faire reconnus dans le domaine en raison de leur contribution à de nombreux projets.

L'utilisation de ces institutions permettra au gouvernement provincial d'aller plus loin puisqu'il misera sur une base de connaissances approfondie du territoire et des experts ayant les habiletés à innover en collaboration avec les entreprises.

Pour une réelle prise en charge du développement par les collectivités, la Société devra aussi prévoir un volet lié à l'éducation et à la recherche sur le territoire nordique. Le ministre Arcand a mandaté trois universités du sud (Laval, McGill, INRS) pour la création d'un Institut nordique du Québec.

Comment les communautés nordiques pourront-elles apporter leurs savoirs à cet institut?

Quelles seront les retombées, en terme d'augmentation de la connaissance, pour les intervenants locaux si les chercheurs occupent des bureaux à Québec ou à Montréal?

Il est à noter que la Côte-Nord est la seule région du Québec sans université. L'investissement dans un Institut nordique du Québec dans cette région serait un point de départ afin de faire intervenir des enseignants et des chercheurs sur le terrain. L'installation de cet institut au nord du 49^e parallèle permettrait une synergie et un transfert de connaissances vers les communautés nordiques.

CONTRIBUER À MAXIMISER LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES GÉNÉRÉES PAR LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES NATURELLES SUR LE TERRITOIRE DU PLAN NORD, CONFORMÉMENT AUX ENGAGEMENTS INTERGOUVERNEMENTAUX ET INTERNATIONAUX DU QUÉBEC EN MATIÈRE DE COMMERCE

Le positionnement stratégique de la Manicouagan et de ses infrastructures de transport permet déjà d'acheminer aisément les ressources naturelles vers le sud de Québec.

L'approvisionnement de la Côte-Nord en gaz naturel permettra de plus grandes retombées pour la population locale en offrant à des promoteurs la possibilité d'effectuer une deuxième ou une troisième transformation près du site d'extraction.

BUREAU DE COMMERCIALISATION

Nous croyons qu'il est important de coordonner les besoins des grands donneurs d'ordre et l'offre de services des sous-traitants. ID Manicouagan(CLD) joue d'ailleurs ce rôle avec les entrepreneurs locaux. Des actions concrètes sont posées, telles qu'une participation régulière à des comités de maximisation des retombées économiques (Hydro-Québec), d'échanges et d'informations (Alcoa) ou par l'organisation d'évènements ponctuels (par exemple, Mission nord-sud). La région (CLD et CRÉ) souhaite également faire davantage de promotions des entreprises de son territoire par la mise en ligne prochaine d'un bottin d'entreprises nord-côtières permettant de faire des recherches par services ou produits.

Afin d'assurer une présence des entreprises établies sur le territoire du Plan Nord à ces futurs chantiers, les organismes de développement doivent être partie prenante du bureau de commercialisation et mettre à sa disposition les outils développés et les contacts établis. De plus, les entrepreneurs manicois détiennent une expertise acquise depuis la construction des tout premiers chantiers majeurs (complexe Manic-Outardes, aluminerie, routes, etc.).

PLAN STRATÉGIQUE

À l'instar des consultations menées précédemment, les réflexions devant conduire à ce nouveau plan stratégique doivent s'élargir au-delà de l'exploitation des ressources naturelles et prévoir des actions pour une multitude de créneaux économiques. En plus de ces ressources naturelles (métaux, forêts, etc.), le territoire nordique offre un grand potentiel de développement par ses industries touristiques, bioalimentaires et celles liées aux énergies renouvelables.

Les intervenants de la Manicouagan travaillent depuis 2008 à la diversification de son économie afin d'aplanir les cycles économiques liés aux fluctuations des marchés traditionnels. La Société devrait inclure des actions visant cet objectif de diversification afin d'assurer des retombées durables pour les collectivités nordiques. Nous croyons que le développement de ces secteurs émergents a également un effet de création d'un sentiment d'appartenance et de rétention de la population; deux facteurs clés souvent négligés, mais essentiels à une occupation dynamique des régions.

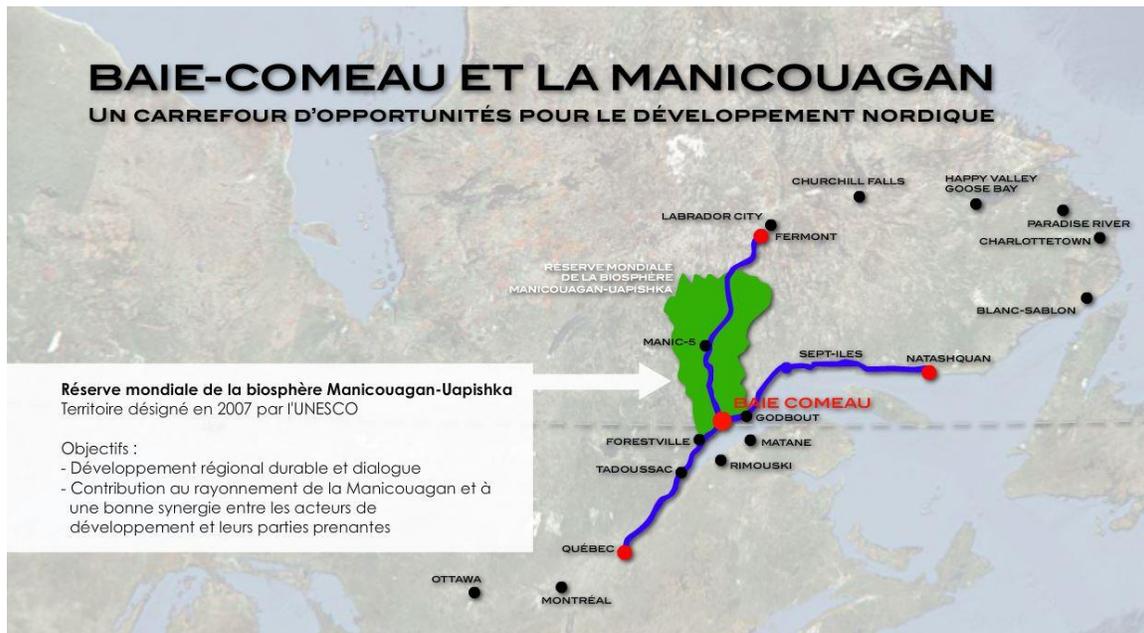
ORGANISATION ET ASSEMBLÉE DES PARTENAIRES

Considérant que la Manicouagan représente le quart de la population du territoire nordique et que les intervenants habitant au-delà du 49^e parallèle connaissent mieux que quiconque ces réalités, nous recommandons que les experts sectoriels proviennent des directions régionales.

Afin d'assurer un développement cohérent avec les capacités et compétences de son territoire, nous offrons à la Société la participation des intervenants issus du territoire et en action sur le terrain. Cette participation devrait se refléter autant au sein du conseil d'administration qu'à l'Assemblée des partenaires.

ATOUTS DE BAIE-COMEAU POUR L'ACCUEIL DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

Nous croyons que la ville de Baie-Comeau constitue l'emplacement optimal pour le siège social de la Société du Plan Nord. En implantant la Société dans une ville nordique, le gouvernement provincial transmettrait un signal fort aux populations du nord à l'effet que le développement se fera par et pour elles.



Voici, en bref, les atouts que présente la candidature de Baie-Comeau :

- Baie-Comeau est la ville du nord la plus à proximité des grands centres (415 km de Québec – 670 km de Montréal).
- Elle est accessible tous les jours grâce à des vols reliant son aéroport régional à ceux de Montréal ou de Québec.
- Les directions régionales des ministères et des organismes de développement de la Côte-Nord ont, majoritairement, leurs bureaux à Baie-Comeau. L'un des mandats de la Société étant la concertation et la synergie de ces ministères, cette proximité est importante et réduit les coûts de fonctionnement.
- Des locaux pouvant accueillir des bureaux et des résidences pour les employés sont disponibles, sans délai de construction.
- La Manicouagan est un milieu offrant une qualité de vie exceptionnelle (culture, sport, école secondaire privée, plein air, proximité du fleuve, etc.).

Vous trouverez en annexe le dossier de candidature déposé par ID Manicouagan (CLD) en novembre 2011 à M. Clément Gignac et en octobre 2014 à M. Robert Sauvé.

AUTRES ATOUTS DE LA MANICOUAGAN

- À la limite du 49^e parallèle, le territoire manicois est traversé par les deux seuls **axes routiers** de la Côte-Nord, soit la 138 d'est en ouest et la 389 du nord au sud.
- **L'aéroport de Baie-Comeau** permet un accès rapide au territoire du Nord pour les intervenants en provenance de Montréal ou Québec. Il est à noter que cette infrastructure, essentielle au développement économique du territoire, est la propriété de la MRC Manicouagan.
- **Le port de Baie-Comeau**, en processus de cession au milieu, est tout désigné pour devenir un pôle de transition d'équipements, de matières premières et d'extrants par sa capacité d'intermodalité (rampe Ro-Ro, traversier-rail, axes routiers, profondeur d'eau, etc.).
- **Disponibilité de terrains industriels et de locaux**, dont un plan d'aménagement démontrant le grand potentiel d'accueil d'industries lourdes et d'hébergement de main-d'œuvre.
- **Les forces du milieu**, avec la présence de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux, d'organisations uniques – Centre de recherche Les Buissons, Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale, Consortium Innovation Technologique Énergie Côte-Nord (CITEC), Cégep de Baie-Comeau, etc.- ainsi que la disponibilité financière d'une fondation privée dédiée à la promotion et à la diversification de la Manicouagan (Fondation économique Manicouagan).

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

- Le siège social de la Société du Plan Nord doit être implanté dans la ville du nord offrant la meilleure synergie entre les ministères et les organismes et les coûts de fonctionnement les plus bas : **Baie-Comeau**.
- Les sièges du conseil d'administration et de l'Assemblée des partenaires de la Société doivent majoritairement être **occupés par des membres habitants au nord du 49^e parallèle** afin que le développement du territoire soit influencé par les gens maîtrisant ses réalités et y vivant. La Manicouagan représentant 25 % de la population nordique, sa représentativité à ces instances doit être proportionnelle.
- La Société doit **reconnaître et intégrer les organisations et les outils mis en place par les régions nordiques** ayant démontré leur expertise et leur efficacité, afin d'éviter les dédoublements de structures et la reprise de travaux déjà exécutés par le milieu.
- Des **infrastructures adéquates** au développement de l'économie de la Côte-Nord doivent être **disponibles** (réfection des routes 138 et 389, port pris en charge par le milieu, chemin de fer accessible à tout promoteur, etc.). L'approvisionnement en gaz naturel est un exemple éloquent d'infrastructure permettant de plus grandes retombées pour la région (efficacité énergétique des entreprises et transformation locale).
- La Société doit s'assurer, par l'intermédiaire de son bureau de commercialisation, d'inclure des processus permettant des **retombées significatives** pour les **entrepreneurs et les travailleurs établis sur le territoire du Plan Nord**.
- La Société **ne doit pas limiter** ses travaux et ses champs d'application à **l'extraction des ressources naturelles**, elle doit inclure des actions à un ensemble de créneaux économiques et au volet social, incluant l'éducation, dans son plan stratégique, afin d'assurer un développement durable du territoire nordique.

- L'Institut nordique du Québec doit avoir des antennes dans les régions et servir de **lieu de transfert de connaissances bidirectionnelles** entre les universités québécoises et les communautés nordiques locales et autochtones.

CONCLUSION

La Société du Plan Nord sera une organisation bénéfique aux régions incluses dans le territoire du Plan Nord si elle assure une coordination saine des intérêts, parfois divergents, des acteurs des développements économiques et sociaux. Elle permettra un essor durable du nord si elle élargit ses champs d'action et intègre majoritairement des intervenants en provenance du territoire d'application du Plan Nord.

La Manicouagan a beaucoup à offrir au Plan Nord par ses infrastructures et ses entrepreneurs. Elle peut également aider la Société dans le choix de ses orientations en étant présente aux tables l'alimentant. Baie-Comeau s'avère un emplacement de choix pour le siège social du Plan Nord.

LE PLAN NORD DOIT SE FAIRE PAR ET POUR SES COMMUNAUTÉS.

BAIE-COMEAU ET LA MANICOUAGAN, UN CHOIX STRATÉGIQUE POUR LE SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD



BAIE-COMEAU ET LA MANICOUAGAN, UN CHOIX STRATÉGIQUE POUR LE SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

Nous désirons, par la présente, faire valoir au gouvernement du Québec que la ville de Baie-Comeau représente la meilleure option pour l'établissement éventuel du siège social de la Société du Plan Nord.

Voici un résumé des principaux éléments qui confirment **Baie-Comeau comme étant le meilleur choix** :

- Démontrer la volonté du gouvernement du Québec de faire du Plan Nord un projet exemplaire de développement durable en établissant le siège social de la Société du Plan Nord sur le territoire de la **Réserve mondiale de la Biosphère Manicouagan–Uapishka**.
- Privilégier une position dans un **Carrefour routier et maritime stratégique avec un accès direct** à la Côte-Nord et au Nord-du-Québec par le biais de l'axe routier 389. Nous croyons qu'il est important de tenir compte des distances routières et des infrastructures de transport présentes et du fait que la ville de Baie-Comeau est centralisée par rapport aux autres municipalités concernées.
- Considérer le **potentiel et les opportunités** qu'offre la Manicouagan. Notre région est prête à accueillir les entreprises et à participer à l'essor économique lié au Plan Nord. Nous avons l'espace et les infrastructures nécessaires.
- Considérer les synergies et les gains générés par la **proximité des directions régionales et des partenaires** directement impliqués dans la réalisation du Plan Nord.

RÉSERVE MONDIALE DE LA BIOSPHERE MANICOUAGAN-UAPISHKA

La Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka a été désignée en 2007 pour sa vision et son engagement envers le respect des valeurs du développement durable.

Le projet s'est bâti à Baie-Comeau, dans un souci de diversifier notre économie pour le futur et d'ouvrir notre territoire sur le monde. Toutes les sphères d'activité y ont contribué : économiques, autochtones, éducatives, municipales, politiques et environnementales. Non seulement les entreprises et industries sont impliquées dans la Réserve mondiale de la biosphère, mais elles en sont fondatrices et partenaires.

La mission de la RMBMU est de faire du territoire un modèle de développement durable. N'est-ce pas là une vision à laquelle le gouvernement du Québec aimerait être associé dans le cadre du Plan Nord?



CARREFOUR ROUTIER ET MARITIME STRATÉGIQUE AVEC UN ACCÈS DE PREMIER PLAN AU TERRITOIRE DU PLAN NORD

La ville de Baie-Comeau, par son positionnement géographique, ses liens routiers, son port et son aéroport, représente un véritable carrefour stratégique et un accès de premier plan au vaste territoire du Plan Nord.

CARREFOUR ROUTIER ET MARITIME STRATÉGIQUE

Baie-Comeau est situé à la jonction de la route 389, seul lien routier pour la MRC de Caniapiscau et de la route 138, qui relie le Québec à la Côte-Nord.

Le gouvernement du Québec a reconnu à de nombreuses reprises, par ses déclarations et ses investissements majeurs, que la route 389 joue un rôle crucial dans le développement économique et qu'elle représente un lien routier essentiel à la réalisation du Plan Nord. Il serait donc judicieux qu'il installe le siège social de la Société du Plan Nord à ce carrefour stratégique.

LIEN ET DISTANCES ROUTIÈRES

La position géographique de la ville de Baie-Comeau facilite les déplacements routiers vers les territoires concernés par le Plan Nord ainsi que vers la ville de Québec, avec un accès direct aux routes 138 et 389 (400 km) et une distance maximale à parcourir de 605 km (Baie-Comeau - Natashquan).

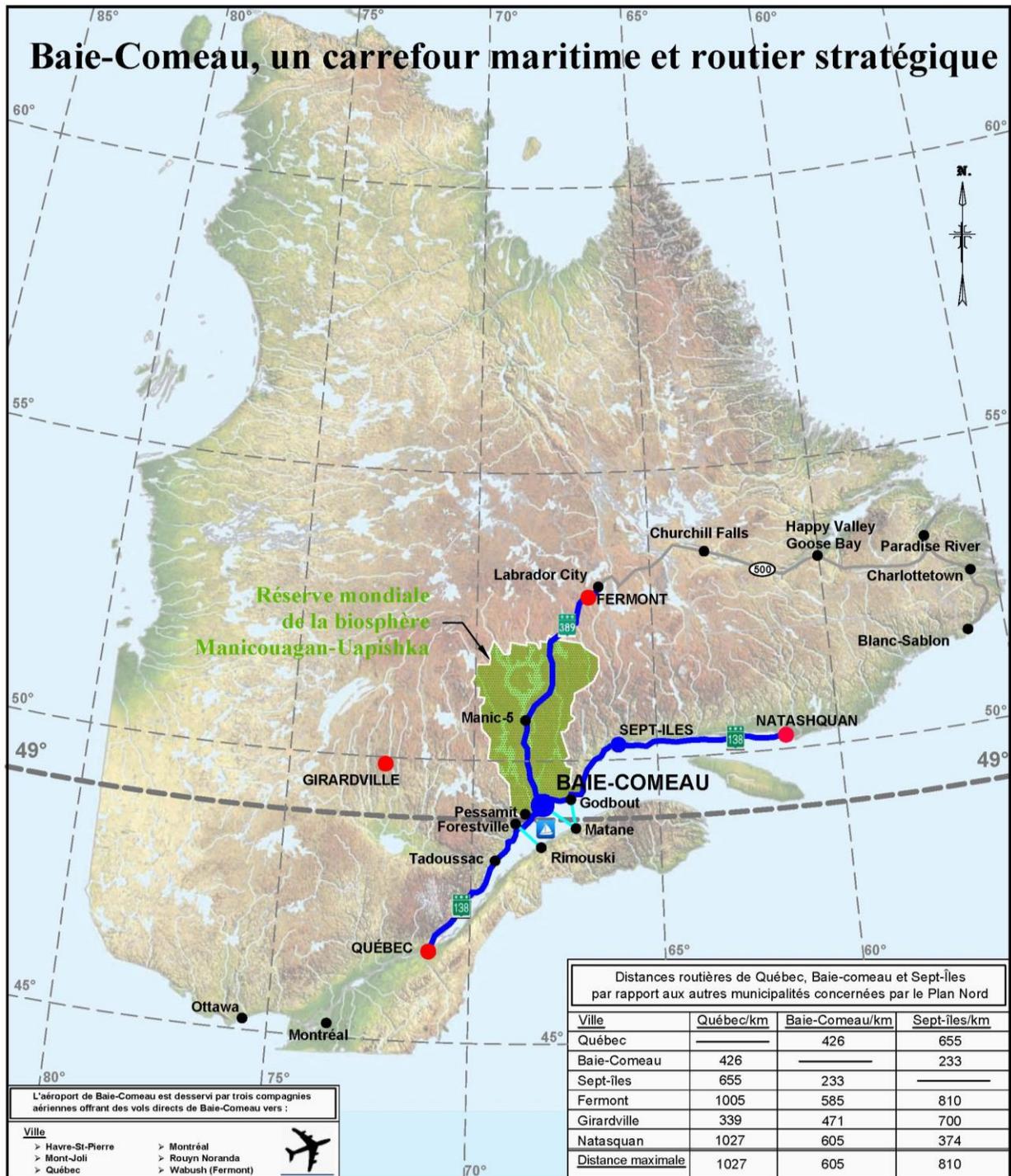
L'utilisation du réseau routier est l'option la plus économique pour se déplacer sur la Côte-Nord et vers Québec. Le temps requis pour le déplacement représente également un point non négligeable à évaluer dans la détermination de l'emplacement du siège social. Il serait approprié que le gouvernement du Québec prenne en considération ces aspects importants, tant pour lui, ses mandataires, que pour tous les partenaires avec qui il aura à travailler.

VOLS DIRECTS

L'aéroport régional est situé à 20 km de Baie-Comeau et est desservi par trois compagnies aériennes (Air Canada, Air Liaison et Pascan) qui offrent des vols directs de Baie-Comeau vers les destinations suivantes :

- Havre-St-Pierre
- Québec
- Mont-Joli
- St-Hubert
- Montréal
- Wabush (Fermont)
- Sept-Îles

Baie-Comeau, un carrefour maritime et routier stratégique



Dessiné par : Jenny Winterbottom

OPPORTUNITÉS POUR LE SECRÉTARIAT AU PLAN NORD

La ville de Baie-Comeau représente un choix des plus intéressants pour le potentiel et les opportunités qu'elle peut offrir tant au gouvernement et à ses employés, qu'aux entreprises potentielles.

DISPONIBILITÉ ET COÛTS ABORDABLES

Du point de vue du parc commercial et résidentiel, la Manicouagan dispose de nombreux espaces locatifs, résidences et logements disponibles à des coûts abordables, en plus d'offrir une facilité et une disponibilité à juste coût pour les déplacements d'affaires, chambres d'hôtel, location de salles et plusieurs restaurants de choix.

MILIEU DE VIE INTÉRESSANT ET STIMULANT

En plus d'être l'une des plus importantes agglomérations de la Côte-Nord située à seulement quelque 400 km de Québec, la ville de Baie-Comeau se démarque par la qualité de vie exceptionnelle qu'elle offre à ses citoyens et visiteurs : soins de santé, réseau scolaire public, privé, anglophone et services universitaires, vitalité culturelle, événements d'envergure, ligue de hockey junior majeure, tables gastronomiques, centre de ski, terrain de golf et nature grandiose à proximité.



DIRECTIONS RÉGIONALES ET PARTENAIRES À PROXIMITÉ

La présence de ministères et directions régionales impliqués dans la réalisation du Plan Nord, soit le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation (MEIE), le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MREN), le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et le ministère des Transports du Québec (MTQ), ainsi que les bureaux régionaux de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord, la direction régionale d'Hydro-Québec et la Conférence régionale des élus positionne avantageusement la région de Baie-Comeau.

Implanter le siège social de la Société du Plan Nord à proximité de ces partenaires importants faciliterait les échanges et éviterait de fréquents et coûteux déplacements.

CONCLUSION

Les intervenants socioéconomiques de la MRC de Manicouagan sont conscients que le secrétariat au Plan Nord aura de nombreuses représentations d'autres régions et municipalités pour faire valoir l'importance que s'implante chez eux le siège social de la Société du Plan Nord.

Toutefois, nous tenons à souligner que Val-d'Or et Roberval ont profité d'un effet structurant avec l'implantation de Géologie Québec et du bureau du Forestier en chef dans leur région respective. La ville de Chibougamau peut déjà anticiper les effets bénéfiques du projet Stornoway. La ville de Sept-Îles a la chance, quant à elle, d'être sur l'écran radar des investisseurs miniers pour de nombreux projets majeurs comme le projet Mine Arnaud. Grâce à l'infrastructure ferroviaire d'IOC en place vers Schefferville, Sept-Îles est aussi le chef-lieu de plusieurs projets miniers de la fosse du Labrador.

La MRC de Manicouagan, malheureusement, ne profite pas encore des opportunités liées au Plan Nord, et les problématiques du secteur forestier se font cruellement sentir. Pour toutes ces raisons, nous demandons au Secrétariat au Plan Nord de prendre en considération tous les avantages que notre région a à offrir et à l'effet structurant et bénéfique qu'aurait l'annonce de l'implantation du siège social du Plan Nord à Baie-Comeau.

Une décision en faveur de Baie-Comeau confirmera enfin l'inclusion de notre cité dans l'ensemble des projets ciblés pour le vaste territoire nordique et surtout, confirmera la volonté gouvernementale de favoriser l'inclusion de notre communauté pour l'obtention des retombées positives du Plan Nord.